

CR de la commission des statuts du 3 décembre 2009 (17h10 – ..., salle de réunion du A3)

Modification des statuts du PRES

Article 2, modifié pour prendre en considération les nouveaux adhérents ou ceux qui n'avaient pas pu faire valider à temps par leurs CA les statuts d'origine.

Article 3, modifié sur trois points

- a) mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante, de façon à coordonner les actions régionales en ce domaine
- b) mise en oeuvre du rapprochement des universités lilloises pour la création de l'université de Lille : il s'agit d'acter que ce projet est un projet d'intérêt commun, appuyé aussi par les autres partenaires du PRES
- c) coordination régionale des grands projets : il s'agit ici de favoriser les coopérations et les coordinations sur des grands projets portés par des universités : e.g campus Grand Lille, campus de Valenciennes

Article 4 : modifié par la mise en place d'une commission des grands projets en complément du point 3. C

Article 12.1

Article ajouté pour permettre la mise en place de comités techniques, en relation avec les grands projets : e.g, à la demande du ministère, pour le plan Campus Grand Lille. Ces comités techniques assureront le portage administratif et technique des grands projets. Des budgets annexes permettront à l'Etat d'attribuer des fonds pour des opérations mutualisées.

Les modifications principales le sont à la demande du ministère.

PR: Grand emprunt 35milliards d'euros pour les universités. Opérations type campus excellence, campus innovant, recherche partenariale ou sur la valorisation. Comités techniques créés en fonction des besoins. Critique sur le fonctionnement du PRES et de transparence, mais c'est réellement un outil de coopération.

CVuy: dans le CA actuel 6 personnes au titre des membres associés, c'est qui ?

PR: je n'ai pas la réponse sous la main. Mais dans le fonctionnement, il y a plus de participants. Au moins la FUPL.

CVuy: règlement intérieur de l'établissement, il existe ? VP désigné uniquement par le CA ?

PR: pense qu'il est en cours d'élaboration.

CV: une commission formation-recherche alors que dans la pratique il y en a deux ? Demande à ce que le règlement intérieur en même temps.

PR: il y a la demande du ministère (une seule commission) et le fonctionnement concret (deux commissions).

YS: demande à ce que les ordre du jour et documents préparatoires soient transmis à l'ensemble des conseillers des membres fondateurs (au moins) et que les CR "temporaires" soient transmis dans les 15 jours suivant les CA (et pas après validation ce qui implique un décalage de quelques mois !).

PR: cette demande peut-être portée au CA de PRES.

C.Vuy: mise en oeuvre de la création de l'université de Lille, quand les 3 CA seront réunis ? Et les personnels consultés ? Fuite en avant, confiée à une structure éloignée ?

P.R: j'ai indiqué que l'on ne pourrait pas faire l'université de Lille sans l'appropriation par l'ensemble des personnels. Pour l'instant, il y a une volonté politique "présidentielle", on avait réfléchi à des groupes de travail lors des trois conseils. Il faut déjà que les bureaux se réunissent.

Mais il y a aussi le projet du learning center qui a une dimension régionale qui est porté, demande du travail, on avance sur ces dossiers. Sur l'université de Lille, pas eu le temps d'avancer dessus pour l'instant. Des propositions seront faites en début d'année. Discussions en cours avec les deux autres présidents sur la mise en oeuvre concrète au sein des établissements et inter-établissements. Contexte d'inquiétude des autres universités. Est-ce que les 3 lilloises vont abandonner le PRES ou pas ? Il y a plusieurs cercles de coopération.

YS: article 3, pourquoi la Catho aurait qqchose à dire sur le Plan Campus ou sur l'université de Lille ?! Déjà suffisamment complexe de se mettre d'accord à trois les universités publiques pourquoi pas, mais pas l'ensemble du PRES. "Cercle de coopération", lorsqu'il est marqué "université de Lille" ce n'est plus de la coopération mais de l'intégration !

PR: Les décisions nous appartiennent si les CA ne souhaitent pas aller dans cette direction, ils restent "souverains".

YS: le fond du problème c'est que la discussion n'a pas encore eu lieu entre les établissements et l'on veut mettre cet objectif dans les statuts du PRES. Faire une réunion des 3 CA en cette fin d'année pour une présentation de la politique de chacune des trois universités. Cela serait déjà un premier contact entre les trois universités.

YS: article 4. Et 12. pourquoi pas pour le "grand emprunt" ou autre projets communs. Et cette histoire de commission dotées de budgets annexes au budget de l'établissement. Ne peut-on dire clairement que si l'on souhaite "récupérer" des miettes du "grand emprunt" il faut que l'on change les statuts comme le demande le ministère de manière si directive ?

(non posé: INRIA et pourquoi pas INSERM, CNRS, INRA? Il n'y a que l'INRIA qui s'est manifestée ?)

J'ai du partir avant la fin. Claude pourra compléter si il y a d'autres éléments importants.